

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ,

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 22 novembre 2021, a adopté la résolution numéro 21-11-194 afin de prévoir le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2022. Les séances se tiendront à la salle communautaire de Saint-Urbain-Premier situé au 9, rue de l'École, généralement le lundi et débiteront à 19h30 aux dates suivantes :

10 janvier	14 février
14 mars	11 avril
9 mai	13 juin
11 juillet	8 août
12 septembre	11 octobre (mardi)
14 novembre	12 décembre

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 2^{ème} jour de décembre 2021



Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 2^{ème} jour de décembre 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^{ème} jour de décembre 2021.



Charles Whissell
Directeur général par intérim